

SNUDI-Force Ouvrière des Bouches du Rhône

Le syndicat des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et personnels contractuels des écoles publiques
tél. : 04 91 00 34 22 - 06 20 76 11 87 fax : 04 91 33 55 62 - site : www.snudifo13.org - mail : contact@snudifo13.org

Mail 2010-2011 - 3 - jeudi 23 septembre 2010

Retrait du plan gouvernemental sur les retraites !

Après le 7 septembre, le 23 encore plus fort !

236 000 manifestants dans les deux cortèges de Marseille, 6000 à Arles.

Les salariés sont mobilisés. Pour la deuxième fois, ils ont fait grève, ont manifesté par millions !

Ils exigent le retrait de la réforme gouvernementale !

Comme l'a réaffirmé le secrétaire général de l'Union départementale FO au départ du cortège FO-CFTC-CGC-SUD, pour l'UD FO 13, seule la grève interprofessionnelle pour bloquer le pays jusqu'au retrait du projet est susceptible de faire aboutir les légitimes revendications des salariés.

Dans ce cadre, l'UD FO rappelle que la grève interprofessionnelle se construit, par définition, avec l'ensemble des syndicats du secteur privé et public.

Par voie de conséquence, l'UD FO 13 appelle l'ensemble des autres Unions départementales à cosigner une déclaration commune visant à appeler nos confédérations à lancer un mot d'ordre de grève interprofessionnelle jusqu'au retrait. C'est cette position que FO défendra dans la réunion de l'intersyndicale départementale.

Réunion des EVS et des directeurs d'école :

Aix : Mardi 28 septembre 17h à l'école élémentaire de Luynes

Marseille : Mercredi 29 septembre 10h à l'Union Départementale FO, 13 rue de l'Académie - 13001

Dès le 12 septembre, le SNUDI-FO 13 dénonçait cette situation auprès de l'IA 13, lors du CTPD de rentrée : « Au moment où se met en place la maîtrise avec la « formation sur le tas », l'accueil sur le terrain des lauréats au concours ou des étudiants en stage, ce qui constitue, au-delà de la remise en cause de la formation et conditions d'enseignement, des tâches supplémentaires pour les enseignants et les directeurs d'école, nous apprenons que des centaines d'EVS doivent être supprimés dans les départements.

Priorité devant être donnée à l'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap, ce serait donc au détriment de l'aide administrative aux écoles.

Cette mesure se traduit d'ores et déjà par l'arrêt de tout recrutement ou de renouvellement et serait suivie inévitablement des suppressions massives d'emplois d'EVS administratifs !

Dans une situation de plus en plus difficile, c'est une mesure inacceptable. Elle confirme bien notre revendication d'emplois statutaires et notre refus d'emplois précaires, dont ces aides administratifs attribués aux directeurs en lieu et place d'une augmentation de décharge, pour justifier les tâches toujours plus importantes exigées d'eux et qui leur sont enlevés aujourd'hui dans le cadre des restrictions budgétaires et de la RGPP et au mépris des personnels contractuels qui apprennent ainsi qu'ils sont brutalement renvoyés au chômage. Dans le même temps, des écoles sont encore plus désorganisées, les conditions de travail des directeurs davantage dégradées.

Le SNUDI-FO, intervient avec sa fédération auprès du ministère pour exiger l'annulation de ces mesures et qu'aucun contractuel ne soit au chômage. »

La fédération FO de l'enseignement (FNEC-FP-FO) exige le maintien des 14 000 emplois aidés (CAE, EVS) menacés de suppression.

En application du plan gouvernemental d'économie budgétaire de 10 milliards sur les deux années à venir, la Délégation Générale à l'Emploi et à la formation professionnelle a adressé le 8 juillet 2010 à tous les préfets une instruction relative à la programmation des contrats aidés pour 2010.

Cette dernière indique que « *cette mobilisation s'inscrit dans un cadrage budgétaire contraint* ». Le nombre de contrats aidés dans l'Education nationale est ramené de 52 000 à 38 000 en 2011 soit 14 000 emplois d'EVS supprimés.

Cette mesure se traduit par l'arrêt immédiat de tout recrutement ou de renouvellement de dizaines, de centaines d'emplois aidés (EVS CAE) dans chaque département : 128 suppressions dans le Tarn, 420 dans le Val d'Oise, 200 en Haute Garonne, **350 dans les Bouches du Rhône**, 90 dans la Drôme, 300 en Haute Loire...

Des personnels contractuels apprennent ainsi qu'ils sont brutalement renvoyés au chômage, des centaines d'écoles vont être totalement désorganisées, les conditions de travail des directeurs encore davantage dégradées.

Dans le Tarn, 150 CAE et directeurs se sont réunis avec les syndicats le 15 septembre et se sont rassemblés devant l'Inspection Académique dès le 16 septembre pour exiger le maintien de tous les emplois aidés.

Force Ouvrière, qui a été reçue au cabinet du ministre le 17 septembre, a demandé l'annulation de ces mesures et qu'aucun contractuel ne soit mis au chômage. Le cabinet du ministre s'est limité à confirmer l'information.

La revendication constante de la FNEC-FP-FO, depuis la création des emplois aidés (EVS AVS), de transformation de tous les emplois contractuels en emplois statutaires à temps plein de la Fonction publique se trouve à nouveau pleinement confirmée. Seul le statut est à même de préserver les personnels des aléas des politiques de rigueur budgétaire. La FNEC FP-FO intervient avec les personnels concernés auprès des Inspecteurs d'Académie, des recteurs et auprès des préfets en relation avec les Unions départementales Force Ouvrière pour exiger le maintien des 14 000 emplois aidés (CAE, EVS).